

Provi-
den-
ce avant la
chute

de sa part à ce que tous pussent être sauvés. La seconde, combien est fausse, injuste & absurde la doctrine qui enseigne, que Dieu a fait des décrets particuliers pour n'en sauver que certain nombre, & qu'il veut que le reste perisse. Et la troisième, que les petites raisons que l'on avance & les passages de l'Ecriture que l'on allégué pour appuyer cette étrange doctrine, ne font rien moins que l'établir. Je vay commencer par la première, & je tâcheray toujours de montrer les choses dans leur source: car lors qu'on les y voit bien, toutes les vérités qui en dépendent nous deviennent si claires & si faciles que rien plus.

II.
Dieu ayant
créé tous les
hommes
pour le sa-
lut, a éta-
bli des ré-
gles &
pourvu des
moyens par
lesquels tous
pussent être
sauvés.

II. Le dessein de Dieu en produisant des créatures intelligentes, a été, de manifester & d'exprimer dans elles son caractère, de se communiquer à elles, luy, sa justice, sa lumière, sa joye; luy, Pere, Fils, & S. Esprit: c'est à dire, qu'il les a créées pour les sauver, ou, pour les rendre bien-heureuses. Ce dessein de Dieu doit passer pour certain & indubitable: & quiconque en demandera des preuves, n'a qu'à consulter le chapitre dernier de l'Oeconomie de la Création.

Or comme il est de la Sagesse, & sur tout d'une Sagesse infinie, de s'établir des règles & des moyens par lesquels elle puisse parvenir parfaitement à son but, il n'y a point de doute que Dieu n'ait établi des règles & des moyens par lesquels toutes les créatures intelligentes, ou tous les hommes, (que
nous

